

[Home](#) > [Le Chiisme Repond](#) > [Question 21: Est-ce que la religion est séparée de la politique, en islam?](#)  
> [Réponse](#) > Le Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– est le fondateur du gouvernement islamique

---

## Question 21: Est-ce que la religion est séparée de la politique, en islam?

### Réponse

Avant tout, il est nécessaire d'expliquer le mot «politique» pour mettre en évidence le lien qui existe entre elle et la religion. Nous pouvons présenter cela dans deux optiques:

- 1– Si nous prenons le terme «politique» dans le sens de ruse, tricherie et recours à n'importe quel moyen pour parvenir à un but, il est évident que la politique, prise dans ce sens, ne représente pas le vrai sens du mot et ne s'accorde pas avec le sens qu'il a dans la religion.
- 2– Si nous donnons au terme «politique» le sens d'organisation des affaires d'une communauté selon les principes islamiques, la «politique», dans ce sens, concerne la gestion des affaires des musulmans à la lumière du Coran et de la Sunna, et fait partie intégrante de la religion.

Nous rappellerons certaines preuves de cet accord entre le religieux et le politique, et sur la nécessité de mettre en place un gouvernement islamique.

La meilleure preuve est la méthode du Noble Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– à l'époque de la Révélation avec tous ses hauts et bas. L'étude des paroles et des actes de l'Envoyé de Dieu –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– montre avec évidence, que le Prophète, dès l'invitation faite à ses proches, avait l'intention d'instaurer un gouvernement fort, fondé sur la foi en Dieu et capable de programmer les activités de la nouvelle société islamique.

Il est nécessaire de se référer à certains témoignages qui mentionnent cette importante activité du Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille–:

## Le Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– est le fondateur du gouvernement islamique

1– Lorsque l’Envoyé de Dieu –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– reçut la mission de manifester officiellement son invitation à l’islam, il procéda de différentes manières pour former des groupes de combattants, des organismes de gestion et de rassemblement des forces musulmanes. Il rencontrait des groupes qui étaient venus de près ou de loin, au Pèlerinage à la Ka’ba, les invitait à l’islam et eut l’occasion de s’entretenir avec deux groupes de gens de Médine, à Aqaba, qui promirent de l’inviter dans leur ville et de le protéger.<sup>1</sup> C’est ainsi que le premier pas politique du Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– fut franchi dans la constitution de l’État islamique.

2– L’Envoyé de Dieu –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille–, après avoir émigré à Médine, procéda à la fondation et à l’organisation d’une armée puissante et régulière qui, durant l’époque de sa prophétie, prit part à quatre-vingt-deux batailles et qui, grâce à ses victoires éclatantes, a fait disparaître les obstacles qui empêchaient l’instauration du gouvernement islamique.

3– Après la création du gouvernement islamique à Médine, le Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille–, envoya des ambassadeurs et des lettres historiques, prit contact avec les grandes puissances politiques et sociales de l’époque, et conclut avec leurs chefs des accords économiques, politiques et militaires.

La biographie du Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– montre la perfection des lettres envoyées à Chosro, empereur d’Iran, à l’empereur de Byzance, <sup>2</sup>au sultan d’Egypte, au souverain d’Abyssinie et aux autres gouverneurs de cette époque. Certains chercheurs ont rassemblé la plupart des lettres dans des ouvrages spécialisés.<sup>3</sup>

4– L’Envoyé de Dieu –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– nomma des gouverneurs pour un grand nombre de tribus et de villes, pour réaliser les objectifs de l’islam et unir la communauté. Nous donnons à titre d’exemple une illustration de ces mesures:

Le Noble Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– envoya Rifâ’a ibn Zayd, comme représentant de sa tribu et écrivit dans sa lettre de recommandation:

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ، (هذا كتاب) من محمد رسول الله (صَلَّى الله عليه وآله وسلَّم) لرفاعة بن زيد إني بعثته  
إلى قومه عامَّةً ومن دخل فيهم يدعوهم إلى الله وإلى رسوله فمن أقبل منهم ففي حزب الله وحزب رسوله ومن أدبر  
« فله أمانٌ شهرين »

**«Par le Nom de Dieu, le Très-Miséricordieux, le Tout-Miséricordieux, cette lettre est de Mohammad, Prophète de Dieu (les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille) pour Rifâ’a ibn Zayd. Je l’ai envoyé en direction de son peuple et de ceux qui en dépendent afin qu’ils**

**les invitent à Dieu et au Prophète. Ainsi, celui qui accepte son invitation sera du parti de Dieu et du Prophète, et celui qui s'en détourne dispose d'un délai de deux mois».** [4](#)

Le comportement et les actions du Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– montrent que, dès le début de sa mission, le Prophète avait l'intention de former un gouvernement pour permettre la constitution d'une juridiction islamique et l'application des règles islamiques dans tous les aspects de la vie humaine.

La conclusion de traités avec des groupes et des tribus influentes, l'établissement de bases militaires puissantes, l'envoi d'ambassadeurs dans différents pays, l'avertissement aux rois et aux gouvernants, sa correspondance, la nomination de gouverneurs de provinces et de villes plus ou moins éloignés et d'autres actions semblables, ont-elles un autre nom que celui de "politique", dans le sens d'une organisation et de l'administration des affaires de la communauté?

Outre le comportement du Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– la conduite des quatre premiers califes, pour tous les musulmans et en particulier la méthode du Commandeur des croyants, Alî ibn Abî Tâlib –les bénédictions de Dieu soient sur lui–, tant pour les chiites que pour les sunnites, constituent des preuves du lien étroit qui existe entre la religion et la politique.

Les savants des deux écoles islamiques ont donné de nombreuses preuves, à partir du Livre et de la Sunna, sur la nécessité d'instaurer un gouvernement islamique pour la direction des affaires de la communauté:

Abû al-Hassan Mâwardî dit dans son livre *Ahkâm Soltâniyyah*:

«الامامة موضوعة لخلافة النبوة في حراسة الدين وسياسة الدنيا، وعقدها لمن يقوم بها في الامّة واجب بالإجماع»

«L'Imamat et le gouvernement ont été établis dans le but de succéder à la Prophétie, afin de préserver la religion, la politique et l'organisation des affaires de ce monde. L'instauration d'un gouvernement, sur un consensus de l'ensemble des musulmans, est obligatoire pour celui qui en a le pouvoir».

[5](#)

Ce célèbre savant musulman sunnite base son raisonnement sur deux preuves:

1. Une preuve logique
2. Une preuve de jurisprudence

Au sujet de la première preuve, il écrit :

لما في طباع العقلاء، من التسليم لزعيم يمنعهم من الظّالم، ويفصل بينهم في التّنازع والتّخاصم، ولولا الولاية»

«لَكَأُنَا فَوْضَى مَهْمَلِينَ وَهَمْجاً مُضَاعِينَ

«Il est du caractère des sages de suivre une direction qui les préserve de l'injustice et des divisions en cas de désaccords. Sans gouverneur, les gens s'agitent, se séparent et perdent leur utilité». [6](#)

Au sujet de la preuve de jurisprudence, il dit:

ولكن جاء الشرع بتفويض الامور إلى وليه في الدين. قال الله عز وجل: "يا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا  
«الرَّسُولَ وَأُولِي الْأَمْرِ مِنْكُمْ» ففرض علينا طاعة أولي الأمر فينا وهم الائمة المتامرون علينا

«La raison de jurisprudence à propos de l'octroi de pouvoirs à un wali et à un gouverneur, a été révélée au sein même de la religion, lorsque Dieu dit:

«Ô les croyants, suivez Dieu, le Prophète et les détenteurs de l'ordre». [7](#)

Ainsi Dieu nous a commandé de suivre les détenteurs de l'ordre que sont nos gouverneurs»

Chaykh Sadûq rapporte de Fadhl ibn Châdhân un Hadith attribué à l'Imam Alî ibn Musâ ar-Ridhâ –les bénédictions de Dieu soient sur lui–. Au cours de ce long Hadith, l'Imam aborde la nécessité de former un gouvernement:

أنا لانجد فرقة من الفرق ولا ملة من الملل بقوا وعاشوا إلا بقيم ورئيس لما لأبد لهم منه من أمر الدين والدنيا فلم  
يجز في حكمة الحكيم أن يترك الخلق لما يعلم أنه لأبد لهم منه ولاقوام لهم إلا به فيقاتلون به عدوهم ويقسمون به  
« فيئثم ويقسمون به جمعتهم وجماعتهم ويمنع ظالمهم من مظلومهم

**«Nous n'avons aucun groupe ni communauté qui puissent se maintenir, sans gouverneur et sans chef. La société a besoin d'un gouverneur pour les affaires de la religion et de ce monde. Ainsi, les gens s'éloignent de la sagesse divine lorsqu'ils négligent ce besoin, sans lequel ils ne peuvent survivre. De ce fait, les gens se battent contre leurs ennemis en compagnie de leur gouverneur, ils partagent le butin et les prises de guerre, par son décret, ils établissent la prière du vendredi et la prière en commun sur son ordre, et il est gouverneur pour ne pas abandonner les opprimés aux mains des oppresseurs». [8](#)**

Bien entendu, les développements des Hadith et les différentes analyses des savants musulmans ne peuvent être insérés dans ce petit ouvrage et sont l'objet de livres entiers.

L'analyse des cours de jurisprudence islamique montre clairement elle aussi, qu'une grande partie des lois religieuses ne peut être appliquée sans l'existence d'un gouvernement puissant.

L'islam nous invite au Djihâd, à la défense des opprimés, au rejet des oppresseurs, au respect des

limites et des règles religieuses, à l'ordonnance du bien et à la prohibition des mauvaises actions dans un cadre étendu, à l'établissement d'un système financier codifié et à la protection de l'unité de la communauté islamique. Il est clair que ces différents objectifs ne peuvent être envisagés sans un régime compétent et un gouvernement cohérent, car la protection de la sainte loi divine et la défense de l'islam exigent une force et une armée structurée. La formation d'une telle armée puissante nécessite l'établissement d'un gouvernement fort, fondé sur les valeurs islamiques. De même, le respect des peines légales et des règles religieuses pour la réalisation des devoirs canoniques, pour empêcher les mauvaises actions et le viol des droits des opprimés, sont impossibles sans un système concerté et des organisations puissantes. Sans cela, ces actions seraient la cause de désordres et de troubles.

Les preuves de la nécessité de la fondation du gouvernement en islam, ne se limitent à ces quelques exemples. Il apparaît clairement que, non seulement la religion n'est pas séparée de la politique, mais que la formation d'un gouvernement islamique basé sur un système de valeurs religieuses, constitue une exigence qui ne peut être contournée et un devoir pour la communauté islamique, aux quatre coins du monde.

- [1.](#) Ibn Hichâm Sirah, Vol. 1, p.431, sujet de 'Aqaba premier. Deuxième édition. Le Caire.
- [2.](#) N.d.t.: l'empire romain oriental, devenu chrétien.
- [3.](#) Al-Wathâ'iq as-Siyâsiyyah (Mohammad Hamidollâh) et Makâtîb ar-Rasûl ('Alî Ahmadi).
- [4.](#) Makâtîb ar-Rasûl, Vol. 1, p. 144.
- [5.](#) Ahkâm Soltâniyyah (Mâwardî), Chap. 1er, p.5. Première édition. Le Caire.
- [6.](#) Idem.
- [7.](#) Ahkâm Soltâniyyah (Mâwardî), Chap. 1er, p.5. Première édition. Le Caire.
- [8.](#) 'Ilal ach-Charâ'i', Chap. 182, 9ème hadith, p.253.

---

**Source URL:**

<https://www.al-islam.org/le-chiisme-repond-sayyid-rida-husayni-nasab/question-21-est-ce-que-la-religion-est-s%C3%A9par%C3%A9e-de-la#comment-0>